

Délibération N° 10/2021  
Séance du 5 mai 2021

**Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020, de la commune de Puplinge, dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020**

- Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
- Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;
- Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport du 26 avril 2021, qui a été transmis au Conseil municipal ;
- Vu le rapport de la commission Finances – Patrimoine – Economie locale du 26 avril 2021,
- Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;
- sur proposition du Maire ;

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune de Puplinge pour l'exercice 2020, dans leur intégralité, annexés à la présente délibération ;
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 8'533'285.60 aux charges et de CHF 8'849'374.15 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 316'088.55.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'316'088.35 et résultat extraordinaire de CHF -999'999.80.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 2'307'701.94 aux dépenses et de CHF 18'602 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'289'099.94.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 31'980'400.54.

5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 281'253.79 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Carole DISTASI  
Présidente



Patrick ARTER  
Secrétaire

Puplinge, le 5 mai 2021